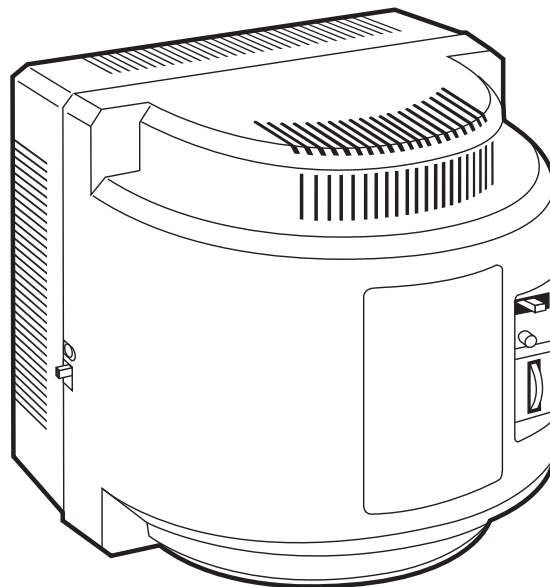
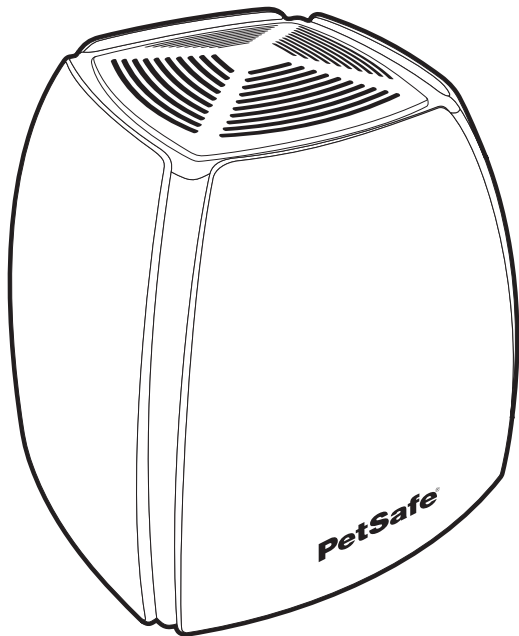




Étendez votre Système anti-fugue sans fil pour animaux de compagnie

protect. teach. love.®



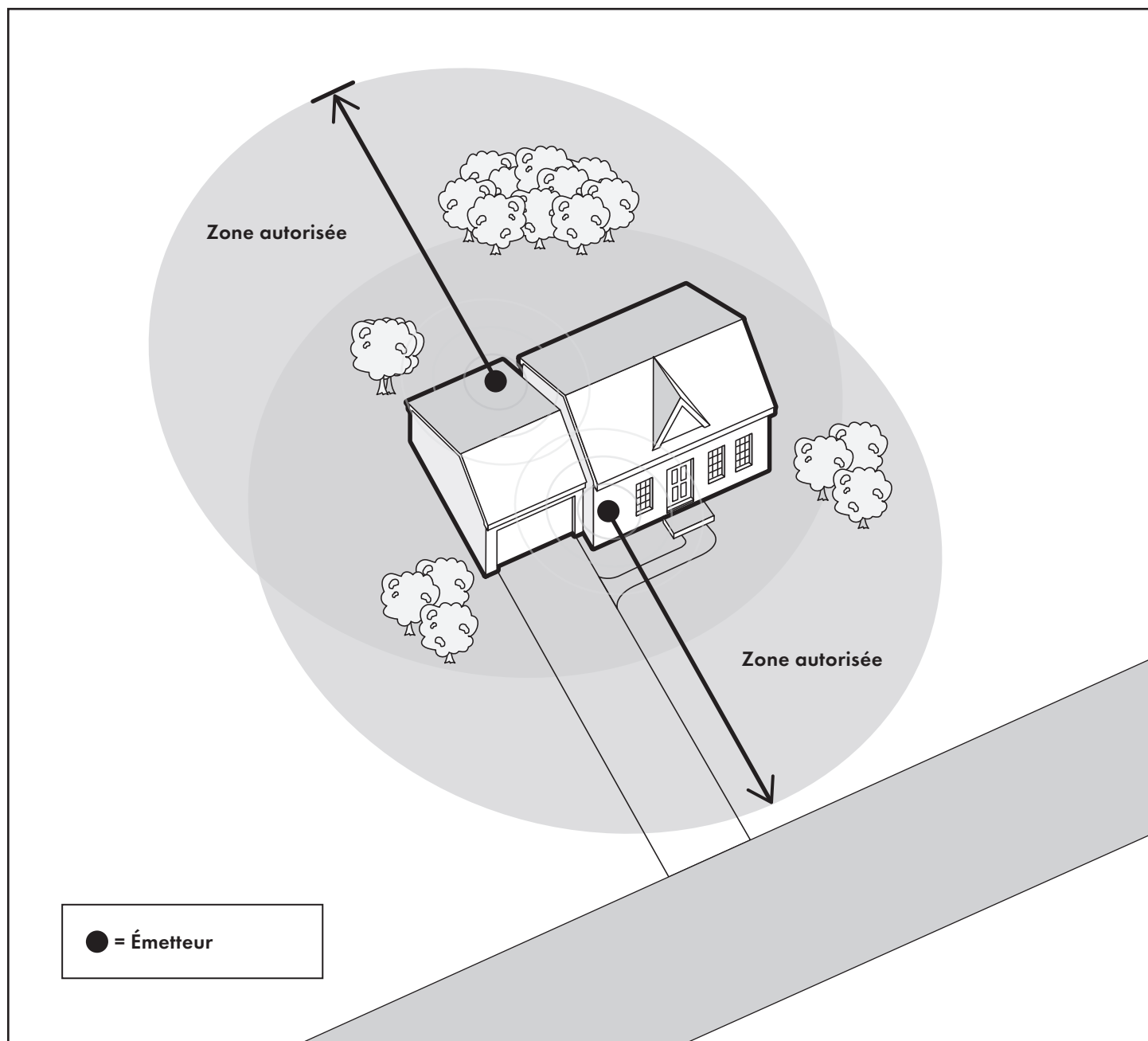
Étendez la zone autorisée de vos animaux avec des émetteurs supplémentaires

Vous pouvez étendre la couverture de votre système anti-fugue sans fil en permettant aux portées respectives de 2 émetteurs de se chevaucher.

Le chevauchement des portées de 2 émetteurs crée une zone autorisée d'un seul tenant pour votre animal.

Vous pouvez même combiner différents modèles d'émetteurs sans fil PetSafe®.

Consultez le manuel ou le guide rapide du produit pour connaître la portée de chaque émetteur.



Exemple 1

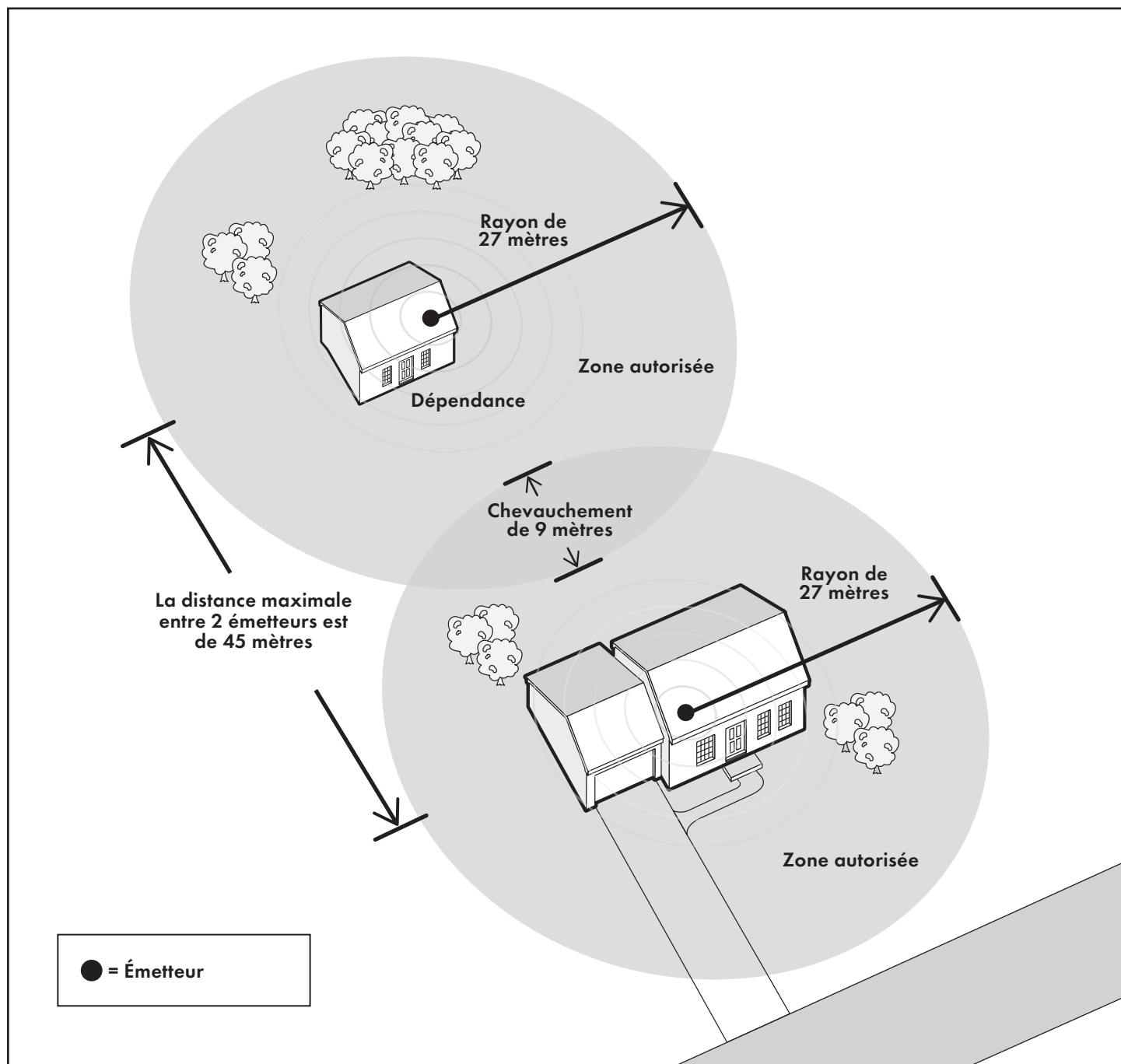
Cet exemple montre 2 émetteurs dans la maison, avec un chevauchement adéquat. Cette installation agrandit la zone autorisée autour de la maison par rapport à la zone créée par un seul émetteur.

Étendez la zone autorisée de vos animaux avec des émetteurs supplémentaires

La portée maximale est d'au moins 27 mètres, pour tous les systèmes anti-fugue sans fil PetSafe®.

Nous vous recommandons de placer les 2 émetteurs à une distance maximale de 45 mètres l'un de l'autre. Cela permet une zone de chevauchement de 9 mètres.

Il vous faudra tester la zone autorisée et la portée couverte à l'aide du collier-récepteur.



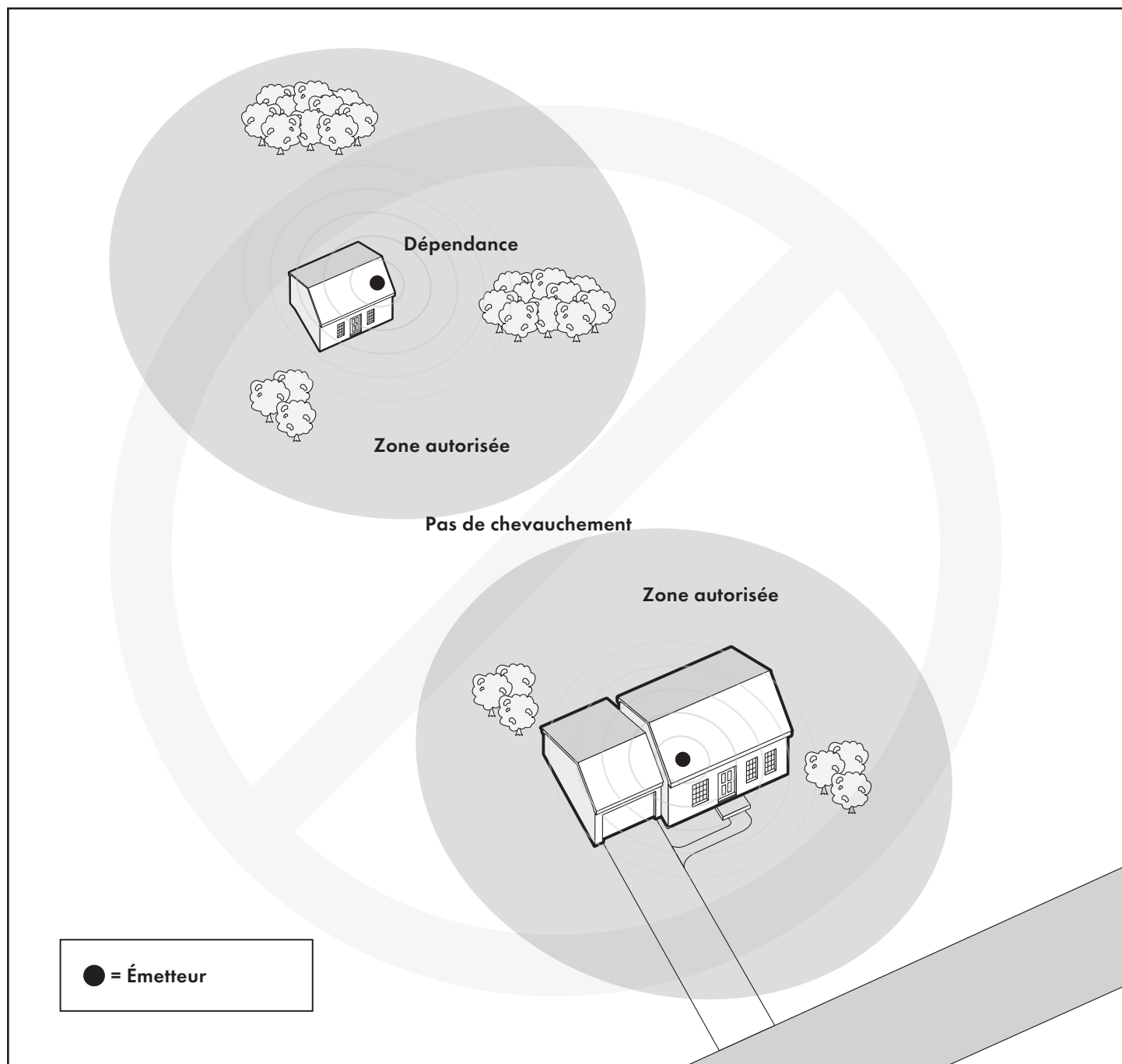
Exemple 2

Cet exemple montre 2 émetteurs dans des lieux différents sur la même propriété, avec un placement et un chevauchement adéquats. La distance maximale entre 2 émetteurs est de 45 mètres. Cela permet une zone de chevauchement de 9 mètres.

Consignes de sécurité

Veillez relire toutes les consignes de sécurité et de conformité fournies avec les produits que vous allez utiliser.

ATTENTION Retirez le collier-récepteur de votre animal lorsqu'il est à l'intérieur, afin d'éviter toute stimulation accidentelle.



Exemple 3

Cet exemple montre une MAUVAISE installation à 2 émetteurs. Sans chevauchement entre les 2 émetteurs, votre animal recevra une stimulation électrostatique dans la zone située entre les deux zones de couverture. Le chevauchement des zones couvertes doit être d'au moins 9 mètres.